

Accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Catégorie : **A X** B C

Corps : Ingénieur du génie sanitaire

Voie de recrutement : recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle, en application de l'article L.351-1 à L.352-6 du Code général de la fonction publique (ex article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

La mission des ingénieurs du génie sanitaire se situe au carrefour de la santé et de l'environnement : ils exercent une activité technique de haut niveau dans les agences régionales de santé.

Ils participent à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et aux modes de vie. Leur domaine d'intervention concerne notamment :

- la prévention en santé publique ;
- la veille et sécurité sanitaires ;
- la gestion, préservation et surveillance des milieux de vie (eau, air, sols, et habitat) ;
- la mise en œuvre des plans et programmes de santé publique ;
- la gestion des situations de crise ;
- la recherche, l'enseignement, la formation et le développement.

Ils ont vocation à exercer des fonctions d'expertise et d'encadrement et peuvent être chargés de fonctions de direction, de conduite de projets et de missions temporaires ou permanentes d'inspection.

Ils peuvent exercer leurs fonctions dans les services et établissements public de l'Etat, ainsi qu'au sein des autorités publiques et administratives indépendantes relevant du ministre chargé de la santé.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L. 5212-13 du code du travail :

- possédant la nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques,
- n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard des obligations de service national,
- apte physiquement à l'exercice des fonctions,
- n'ayant pas la qualité de titulaire de la fonction publique,
- **titulaire d'une part d'un diplôme d'ingénieur ou d'un autre diplôme de niveau 7 ; ET d'autre part du mastère spécialisé d'ingénierie et management des risques en santé environnement-travail délivré par l'Ecole des hautes études en santé publique, OU titulaires du diplôme d'ingénieur du génie sanitaire délivré par l'Ecole des hautes études en santé publique ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes**

FORMATION

La rentrée est fixée au 1er janvier 2025.

Les candidats admis sont nommés ingénieurs stagiaires pour une durée d'un an et reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi organisée par l'Ecole des hautes études en santé publique d'une durée de quatre semaines.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes du **3 mai au 3 juin 2024**. Pour candidater, les candidats devront s'inscrire en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/s-inscrire-en-ligne>
Puis constituer un dossier de candidature complété et signé, téléchargeable sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

1. tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle, justificatif d'une pension d'invalidité, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, ...),
2. une copie des diplômes obtenus,
3. un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé, établi par un médecin généraliste et datant de moins de 6 mois ;
4. un curriculum vitae ;
5. pour les personnes concernées ; un certificat médical d'aménagement d'épreuve, établi par un médecin agréé et daté de moins de six mois.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du mois d'octobre 2024 dans les locaux du ministère à PARIS.

Les dossiers de candidature et les pièces justificatives sont à retourner, au plus tard le 3 juin 2024, à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr à minuit, terme de rigueur **mettre en objet IGS BOE suivie de votre NOM et Prénom**

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr